



ORGANISME DE FORMATION SURETE & INCENDIE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 95 0513495
Auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

Convention de partenariat pour l'utilisation du titre A.P.E. appartenant au CENTRE CANIN de Cast

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est capable d'intervenir durant son temps de présence au sein de son entreprise pour porter secours à toute victime d'un accident de travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. L'équipier d'intervention incendie est en lien avec tout ce qui touche à la sécurité incendie. Tous deux connaissent les procédures d'intervention et les équipements de secours ou de protection incendie. Leur formation est régulièrement mise à jour

Durée de la formation : 14 heures

Rôle du sauveteur secouriste

Un sauveteur secouriste du travail (ou SST) peut sauver des vies sur le lieu de travail, notamment en cas d'accident du travail. Il s'agit d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence et dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

La présence de secouristes est obligatoire, selon l'article R. 4224-15 du Code du travail :

- dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux,
- dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux.

Quand survient un accident, l'intervention du sauveteur secouriste du travail est limitée :

- Dans le temps : son délai d'intervention se limite aux quelques minutes qui suivent l'accident jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés auprès de la victime.
- Dans l'espace : son domaine d'intervention est principalement l'entreprise. Mais comme tout autre citoyen, le Code pénal l'invite à porter secours à toute personne en danger, sans mettre sa propre vie en danger (article 223-6).
- Dans les moyens : le délai d'intervention très court compense le peu de moyens dont il dispose. Le SST ne doit en aucun cas perdre un temps précieux à aller chercher du matériel pour secourir la victime car les 3 premières minutes sont cruciales.

Les SST sont aussi des préventeurs

Le sauveteur secouriste du travail doit aussi connaître les risques propres à son entreprise. Leur présence en nombre suffisant dans un atelier ou sur un chantier (10 à 15 % de l'effectif) modifie sensiblement le comportement général face au risque. Leur capacité à repérer les risques permet aussi de faire remonter des observations (état du matériel par exemple) à l'encadrement et aux instances chargées de la prévention.

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay
94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 ✉ 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr